

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2017 À 18H30

CCPG301-2017

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents

Patrick DEVAUD, Béatrice LARGEAU, Hervé DE TALHOUET-ROY - Conseillers délégués

Nicolas GAMACHE, Philippe ALBERT, Françoise BELY, Patrice BERGEON, Gilles BERTIN, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Annie CHAUVET, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Daniel LONGEARD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Sybille MARY, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Martine RINSANT, Danièle SOULARD, Laurence VERDON, Armelle YOU - Conseillers

Délégués suppléants :

Michel AIRAULT suppléant de Emmanuel ALLARD
Maryline BERTRAND suppléant de Jean-François LHERMITTE
Eliane FAZILLEAU suppléant de Jean-Michel RENAULT
Christophe MAJOU suppléant de Michel ROY

Pouvoirs :

Didier VOY donne procuration à Jacques DIEUMEGARD
Nicolas GUILLEMINOT donne procuration à Daniel LONGEARD
Daniel MALVAUD donne procuration à Lucien JOLIVOT
Fridoline REAUD donne procuration à Hervé-Loïc BOUCHER
Emmanuelle TORRE donne procuration à Jean-Yann MARTINEAU

Absences excusées : Françoise BABIN, Serge BOUTET, David FEUFEU, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Catherine THIBAUT, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN & Philippe CHARON

SERVICE COLLECTE DES DECHETS – ADOPTION DE TARIFS

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine identifiant la compétence obligatoire d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 15 octobre 2014 actant la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 novembre 2014 instaurant la redevance spéciale ;

Vu l'avis de la Commission Actions environnementales et déchets en date du 27 novembre 2017 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 54 voix pour et 2 abstentions, décide :

- d'approuver la grille tarifaire ci-jointe,
- de dire que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait & Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le PRESIDENT

Publiée le 22 décembre 2017

Reçue en Sous-Préfecture de Parthenay le 22 décembre 2017
079-200041333-20171221-CCPG301-2017-DE



Xavier ARGENTON

Service des Déchets
7 rue Béranger
79200 Parthenay
Tél : 05.49.94.90.13

1- Tarifs pour les services liés à la T.E.O.M. sur le territoire des communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon/thouet, Adilly, Fénerly, Chapelle Bertrand, Lageon, Amailloux, Viennay, Gourgé, Saint Germain de Longue Chaume, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais et Thenezay.

Tarifs selon article 5.2 du Règlement Général de la Collecte des déchets

Désignation	Tarifs NET 2018
- Conteneur ordures ménagères volé : remplacement gratuit	
- Conteneur dégradé et non retrouvé :	
bac de volume 140 L	30,47 €
bac de volume 180 L	40,85 €
bac de volume 240 L	44,97 €
bac de volume 360 L	51,83 €
bac de volume 660 L	75,25 €
bac de volume 770 L	134,27 €
Frais de nettoyage des Bacs selon article 5.3	30,00 €

2- Redevance Spéciale appliquée sur le territoire des communes : Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon/thouet, Adilly, Fénerly, Chapelle Bertrand, Lageon, Amailloux, Viennay, Gourgé, Saint Germain de Longue Chaume, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais et Thenezay.

Tarifs selon article 7 du Règlement de la Redevance Spéciale

Désignation	prix net 2018	
	Tarif "Bleu" - Catégorie d'usagers à volume hebdomadaire de déchets fixe	Tarif "Vert" - Catégorie d'usagers à volume hebdomadaire de déchets variable
Abonnement annuel - Ab	32,00 €	65,00 €
Ordures Ménagères ou assimilées - OM Tarif au litre	0,033 €	0,033 €
Emballages assimilés - TRI Tarif au litre	0,006 €	0,006 €
Cartons Bruns - C (< à 500 litres par semaine) Tarif Forfaitaire Annuel		150,00 €
Autres tarifs spécifiques		
Frais de rapatriement et de nettoyage des Bacs - article 17		100,00 €

3- Déchèteries de PARTHENAY / THENEZAY / LA FERRIERE / AMAILLOUX

Tarifs Nets selon article 6 des Règlements des déchèteries

3.1 – TOUT USAGER – EN CAS DE NON PRESENTATION DE LA CVQ :

En cas de non-présentation de la CVQ, tout usager sera autorisé à utiliser la déchetterie moyennant une redevance forfaitaire de 20 €/entrée et l'application du Redevance DEPOT selon la formule suivante $RD = \text{tarif unité de dépôt} \times \text{unité de dépôt/m}^3 \times \text{volume de déchets banaux} + \text{tarif unité de dépôt} \times \text{unité de dépôt/Kg} \times \text{poids du produit de Déchets Ménagers Spéciaux et huiles}$ (avec volume et poids minimums indiqués ci-dessous).

3.2 – PARTICULIERS DES COMMUNES d'Adilly, Amailoux, Châtillon/Thouet, Chapelle-Bertrand, Énervy, Gourzé, Laveon, Parthenay, Pommairé, Le Tallud, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressignv, Seurais, Saint Germain de Longue Chaume, Viennay et Thénézay.

GRATUITE	Passages Supplémentaires
15 passages annuels	Gratuit après demande auprès du service

Le nombre de passages est défini pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les passages restants au 31 décembre ne seront pas reportés au 1^{er} janvier de l'année suivante.

3.3 – ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERCANTS

Tout dépôt de chaque type de déchets (pour une entrée en déchèterie) réalisé est comptabilisé au minimum 0,25 m³.

Tarif de l'unité de dépôt	1,00 €
Types de Déchets	Unité de dépôt/M ³
Tout-venant	26
Polystyrène	26
Déchets Verts	8
Cartons	0
Gravats	22
Bois	13

TARIFS DECHETS MENAGERS SPECIAUX ET HUILES

Tout dépôt de chaque type de déchets (pour une entrée en déchèterie) réalisé est comptabilisé au minimum 1 Kg.

Types de Déchets	Unité de dépôt/Kg
Huiles minérales	0,15
Huiles alimentaires	0,15
Filtres à huile usagés *	0,6
Emballages souillés	0,6
Pâteux organiques	0,6
Liquides organiques	0,6
Aérosols	2
Produits phytosanitaires	2
Produits non identifiés	2
Combustibles	2
Acides et bases	2

* Refus des huiles et filtres à huile des garagistes

3.4 – PARTICULIERS RESIDANT HORS DES COMMUNES CITES AU POINT 3.2 :

Coût du passage	2,00 €
-----------------	--------